



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 27879

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les conditions d'octroi de la prime à la cuve à destination des foyers non imposables consommateurs de fioul. Il note que cette prime est conditionnée à une période d'achat entre le 10 novembre et le 31 janvier. Il relève pourtant qu'un grand nombre de ménages est conduit, afin de répartir les dépenses liées à l'énergie, à se faire livrer du fioul en dehors des périodes hivernales. Il lui demande donc si le Gouvernement entend élargir la période de livraison considérée, afin de permettre aux foyers concernés de réellement bénéficier de cette prime à la cuve.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux conditions d'attribution de la prime à la cuve. Le Gouvernement a souhaité compenser l'augmentation des cours du fioul pour les ménages les plus modestes en leur attribuant une prime exceptionnelle de 150 EUR. Cette mesure de solidarité vise à limiter le coût de l'augmentation des prix du pétrole pour les publics les plus vulnérables. Soucieux de permettre aux ménages concernés de bénéficier pleinement de la mesure, le Gouvernement a reculé d'un mois, par rapport à la campagne précédente, la date limite de livraison de fuel ouvrant droit à versement de l'aide. Ceci a été précisé par le décret n° 2008-49 du 15 janvier 2008 publié au Journal officiel de la République française le 17 janvier 2008. Le Gouvernement s'est d'ores et déjà engagé à renouveler ce dispositif pour l'année 2008 en augmentant son montant à 200 EUR.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27879

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6289

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7535